



# Délibération n°2024\_DEL\_022

<b>Objet</b>	<b><u>Eau et assainissement :</u></b> <b>Tarification de l'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024</b>
--------------	---

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 38  
Date de la convocation : 26 mars 2024

Le 8 avril 2024 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. François RAVOIRE, Président.

## **Présents :**

BOUCHET Isabelle, ROUPIOZ Sylvia, ZAMPARO Justine, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-Pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, DULAC Christian, CHAUVETET Béatrice, TRUFFET Nicolas, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, CLEVY Yannick, CROENNE Astrid, VIOLLET Mickaël, ABRY Michel, AUGUSTIN Laetitia, DEPLANTE Serge, STABLEAUX -VILLERET Marie, PERRUISSET Claude, MONTEIRO-BRAZ Miguel, TURK-SAVIGNY Eddie, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle, GIVEL Marie.

## **Absents/Excusés :**

- M. DUMONT Patrick, suppléé par Mme BOUCHET Isabelle
- MME BOICHET-PASSICOS Christine qui a donné pouvoir à MME LABORIER Edwige
- MME CHARVIER Florence qui a donné pouvoir à M. TRUFFET Nicolas
- MME GALMICHE Maude qui a donné pouvoir à M. BERNARD-GRANGER Serge
- MME BOUCHET Geneviève qui a donné pouvoir à M. TRANCHANT Yohann
- M. BASTIAN Patrick
- M. TAMRI M'hamed
- Mme BONANSEA Monique

M. PERISSOUD Jean-François a été élu secrétaire de séance.

**Rapporteur** : M. Serge DEPLANTE, Vice-Président

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la tarification du service public de l'eau potable est harmonisée sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle a fait l'objet d'une revalorisation pour l'année 2024, corrélée à l'inflation (+ 6 % sur la part proportionnelle).

Pour mémoire, cette tarification comprend : une part fixe (indépendante du volume de consommation et fonction des caractéristiques du branchement) ainsi qu'une part variable, proportionnelle à la quantité d'eau consommée, comptabilisée en mètres cubes (m<sup>3</sup>).

Suite au rapport des orientations budgétaires 2024, présenté en conseil communautaire du 26 février 2024, et compte tenu des besoins d'équilibre du budget, en fonctionnement comme en investissement, il est proposé d'engager une trajectoire d'augmentation du prix de l'eau.

Ces besoins correspondent en particulier à : des études et opérations de protection des ressources et d'amélioration de la connaissance, des charges d'exploitation supplémentaires conséquence de besoins d'achats d'eau et de traitement d'eau suite à la pollution PFAS, l'engagement d'études et d'investissements importants pour la sécurisation et le renouvellement de réseaux.

L'équilibre économique actuel est en effet fragilisé par des incertitudes sur l'évolution des assiettes de consommation et par une hausse significative des besoins (traitements, renouvellements de réseaux, etc.).

Aussi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, une augmentation de 70 centimes d'euros de la part variable est proposée, et ce sans différenciation tarifaire, conformément à l'avis formulé par la commission eau et assainissement en date du 27 février 2024.

En projection, les besoins d'investissements (notamment issus du schéma directeur d'approvisionnement en eau potable en cours d'élaboration) et les prévisions d'évolution d'assiettes de consommations amèneront, pour les années 2025 et 2026 à une proposition de trajectoire tarifaire pluriannuelle, afin de préserver les équilibres budgétaires et la capacité financière de la collectivité.

Les tarifs proposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 sont les suivants :

<b>EAU POTABLE - Tarifs à compter du 1er juillet 2024</b>		<b>Tarifs 1er janvier 2024 (pour mémoire)</b>
	<b>Annuelle HT/an</b>	<b>Annuelle HT/an</b>
<b>Part fixe € HT</b>		
Pour un diamètre 15 mm	<b>45,37€</b>	<b>45.37 €</b>
Pour un diamètre 20 mm	<b>63.76 €</b>	<b>63.76 €</b>
Pour un diamètre 25 mm	<b>90.60 €</b>	<b>90.60 €</b>
Pour un diamètre 30 mm	<b>117.51 €</b>	<b>117.51 €</b>
Pour un diamètre 40 mm	<b>181.19 €</b>	<b>181.19 €</b>
Pour un diamètre 50 mm	<b>181.19 €</b>	<b>181.19 €</b>
Pour un diamètre 60/65 mm	<b>362.43 €</b>	<b>362.43 €</b>
Pour un diamètre 80 mm	<b>726.49 €</b>	<b>726.49 €</b>
Pour un diamètre 100 mm ou supérieur	<b>1088.89 €</b>	<b>1088.89 €</b>
<b>Part proportionnelle € HT /m3</b>	<b>2,29€</b>	<b>1,59€</b>

Après avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

PAR 37 VOIX POUR,

Et 1 ABSTENTION,

➤ **FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les tarifs du service eau potable suivants :

<b>EAU POTABLE - Tarifs à compter du 1er juillet 2024</b>	
	<b>Annuelle HT/an</b>
<b>Part fixe € HT</b>	
Pour un diamètre 15 mm	<b>45,37€</b>
Pour un diamètre 20 mm	<b>63.76 €</b>
Pour un diamètre 25 mm	<b>90.60 €</b>
Pour un diamètre 30 mm	<b>117.51 €</b>
Pour un diamètre 40 mm	<b>181.19 €</b>
Pour un diamètre 50 mm	<b>181.19 €</b>
Pour un diamètre 60/65 mm	<b>362.43 €</b>
Pour un diamètre 80 mm	<b>726.49 €</b>
Pour un diamètre 100 mm ou supérieur	<b>1088.89 €</b>
<b>Part proportionnelle € HT /m3</b>	<b>2,29€</b>

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Délibération transmise en Préfecture le : 24 AVR. 2024

Délibération publiée le : 24 AVR. 2024

Le Président,

François RAVOIRE

